

ABONNEMENT.

ABONNEMENT.
SOMMAIRE : 30 fr.
D'un an : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10
ON S'ABONNE :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 50 c.
Réclames : 30
Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées;
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Novembre 1880.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Session d'hier lundi. — Reprise du débat
sur la magistrature. M. Legrand dit que M.
Dufaure a choisi des magistrats hostiles à la
République. Il rappelle le 16 mai. Il qualifie
la situation actuelle d'anarchique et de-
mande un remède. M. Niel dit qu'on veut
des magistrats sans capacité, mais ayant un
brevet de civisme. M. Boyssset lui répond
très-longuement.

SÉNAT.

Session d'hier lundi. — Les tribunes sont
pleines. A 2 heures, M. Buffet monte à la
tribune. Il s'étonne que le ministère, dans
sa déclaration, paraisse attacher si peu d'im-
portance à la modification qu'a subie le ca-
binet.

M. de Freycinet était une gêne et on l'a
forcé à la retraite. Donc, le programme du
gouvernement a été changé.

M. Buffet démontre que les lois qui ont
servi de base aux décrets étaient inapplicables,
les démissions de tant d'honorables
magistrats en sont la preuve. On a paralysé
la justice par le tribunal des conflits. On
s'est introduit dans les couvents comme mal-
faiteurs (cri à l'ordre! à gauche.) Ces actes
sont des crimes. (Bruits épouvantables.)

« Vous avez choisi, pour persécuter la
religion, le moment où le Pape actuel avait
déclaré que le catholicisme n'était pas in-
compétent avec les institutions républicai-
nes.

« Par votre attitude, vous vous êtes aliéné
tous les gens indifférents. »

M. Ferry déclare qu'en ce qui concerne la
chute du cabinet Freycinet, il ne dira que ce
qui importe à la chose publique et ce qu'il
sait lui-même. Il nie que la crise eut son
origine dans la question de légalité des dé-
crets et dans le mode de leur exécution; il

proteste contre les insinuations qui ont attri-
bué la crise ministérielle à des motifs de po-
litique extérieure.

Quant à la question des décrets, il fait
leur apologie et déclare bénins les moyens
employés pour les mettre à exécution.

Il conjure le Sénat de passer à l'ordre du
jour.

M. de Freycinet déclare qu'il était décidé
à appliquer les décrets sérieusement; mais
il estime qu'il était aussi bien dans l'intérêt
du pays que dans celui du gouvernement de
se mettre en rapport avec Rome pour une
solution amiable. Si plusieurs de ses collè-
gues ont critiqué ses démarches, ils en ont
tous chanté le succès. Il déclare qu'il n'y a
jamais eu d'engagements entre le Pape et lui.
C'est lui qui a conseillé la déclaration, di-
sant : « Je ne sais ce qu'il en adviendra, mais
les congrégations courent la chance de ga-
gner du temps et d'attendre le vote d'une
nouvelle loi; la déclaration, mal rédigée, a
froissé les sentiments républicains; néan-
moins, c'était un premier pas vers la sou-
mission; et si j'étais resté trois semaines de
plus au pouvoir, le dernier était fait. »

Chronique générale.

La discussion sur la réforme de la magis-
trature a commencé à la Chambre; elle a été
sérieusement et dignement traitée par les
deux orateurs qui ont pris la parole, MM.
Ribot et Waldeck-Rousseau.

Tous deux, appréciant ce grave sujet, se
sont souvent rencontrés dans la même con-
sidération des faits, avant d'arriver à des
conclusions différentes.

M. Ribot a défendu l'inamovibilité de la
magistrature; M. Waldeck-Rousseau a cher-
ché à démontrer qu'on pouvait, sans danger
pour la justice, porter à cette inamovibilité
une atteinte temporaire.

Les deux orateurs ont su captiver l'atten-
tion de la Chambre. Dans la partie modérée
de la majorité, on a reconnu « qu'il y avait
certainement quelque chose à faire », mais

qu'il fallait n'opérer les réformes qu'avec la
plus grande prudence.

Le gouvernement ne s'est avancé lui-
même sur ce nouveau terrain de combat,
sans trop y regarder et dans la pensée d'être
agréable à la gauche, que parce qu'il
compte bien que le Sénat l'arrêtera au pas-
sage.

On assure que M. Gambetta est très-
préoccupé de l'attitude résolue d'opposition
vis-à-vis de la Chambre, que le Sénat vient
de prendre en repoussant, sans discussion,
le projet de loi relatif à la multiplication des
conseillers généraux dans les cantons urbains
et à population agglomérée.

Il a appris, en outre, que la question des
associations sera résolue, grâce à l'énergique
intervention de M. Dufaure, dans un sens
libéral et favorable conséquemment aux so-
ciétés religieuses.

Quant à la loi sur la magistrature, elle
sera repoussée haut la main par le Sénat,
ainsi que l'amendement Brisson, sur l'appli-
cation de certaines catégories d'impôt aux
congrégations autorisées.

C'est donc une série de conflits qui se
prépare à propos des tendances radicales de
la Chambre, qui obéit bien à l'impulsion po-
litique que lui donne M. Gambetta, mais qui
accepte aussi avec trop de docilité la plupart
des idées semées par l'extrême gauche sur
les plates-bandes de l'opportunisme.

La fraction républicaine gauche modérée
et centre gauche de la haute Assemblée se
montre très-irritée contre le Palais-Bourbon,
depuis les derniers événements que le main-
tien de M. de Freycinet au ministère aurait
pu conjurer.

On a voulu établir un rapprochement en-
tre l'affaire Manuel, du 4 mars 1823, et celle
de M. de Baudry-d'Asson.

Il y a un point commun; Manuel était,
comme M. de Baudry, député de la Vendée,
et c'est un colonel qui a présidé à leur expul-
sion.

Mais, après cela, toute comparaison est

difficile. — Le 26 février 1823, à l'occasion
de la guerre d'Espagne, Manuel, à la tri-
bune, ayant fait entrevoir que l'intervention
étrangère dans la péninsule pouvait exposer
Ferdinand VII à subir le sort de Louis XVI,
la droite exaspérée demanda son exclusion
absolue, comme pour l'abbé Grégoire, ac-
cusé de régicide.

Cette exclusion, pour le reste de la session
seulement, fut prononcée le 3 mars et exé-
cutée le 4, M. Manuel ayant reparu à l'As-
semblée; mais il n'y eut aucune scène de
violence. Le chef des huissiers, Aubriette,
engagea d'abord le député exclu à sortir. Sur
son refus, il en appela au chef de bataillon
Duchet, lequel donna les ordres en consé-
quence à un détachement de vétérans de la
garde nationale, commandé par le capitaine
Fremont. Mais ce détachement ayant hésité,
à la suite d'une protestation du sergent Mer-
cier et de l'intervention des députés de la
gauche, le colonel vicomte de Foucault,
suivi d'un officier d'état-major en grande
tenue, pénétra dans l'Assemblée, à la tête
d'un piquet de gendarmerie de trente hom-
mes.

M. de Foucault s'adressa, dans les formes
les plus polies, à M. Manuel et lui demanda
trois fois s'il voulait obéir aux décisions de
la Chambre. Sur le refus du député, M. de
Foucault dit : « Gendarmes, faites votre de-
voir. » — Alors, un officier mit la main sur
l'épaule de Manuel et deux gendarmes fu-
rent placés à ses côtés. Manuel descendit les
degrés de l'estrade; arrivé en bas, il répon-
dit : « Cela suffit, monsieur », et il se retira
suivi par l'officier et entouré par tous ses
amis, de Chauvelin, de Girardin, Foy, Du-
pont de l'Eure, etc.

Ce fut tout. A sa sortie, un peuple im-
mense l'attendait et le reconduisit en triom-
phe jusqu'à son domicile, rue Saint-Honoré.

Les préfets viennent d'être invités, pour la
seconde fois, à faire connaître au ministre de
l'intérieur (service de sûreté) les noms des
personnes qui ont recueilli des moines ex-
pulsés, et de veiller à ce que les religieux

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHATEAU DE MONDABLE

(Suite.)

En effet, le ciel s'était couvert d'épais nuages;
un vent brûlant secouait la cime des arbres; des
éclairs avant-coureurs de la tempête sillonnaient
le ciel, et les sourds grondements du tonnerre
couraient sous nue.

— J'ai, reprit-il, amené la voiture jusqu'à l'en-
droit où la route cesse d'être praticable pour elle;
si vous voulez bien, nous allons la rejoindre.

Léonie hésitait, mais M. de Sainte-Apoline
ajouta :

— Cette pauvre femme peut se passer de vos
soins, car voici son mari qui rentre.

Rosalie regarda par la fenêtre et aperçut son
mari qui se montrait dans le lointain. Elle eut un
geste de découragement et murmura avec tristesse :

— Oui, il faut partir, adieu et merci !

La jeune fille, avant de partir, se jeta dans les bras
de la vieille servante, qui lui dit assez bas pour
être entendue d'elle seule :

— Léonie, prends garde !

M. de Sainte-Apoline restait froid et impassible,
et pendant quelque temps marcha à côté de Léonie

sans lui adresser la parole; il devinait sans doute
que son intervention lui était désagréable et qu'elle
n'admettait pas cette délégation de l'autorité pa-
ternelle en faveur d'un étranger.

Ils n'étaient pas en route depuis cinq minutes
que l'orage éclata avec une fureur exceptionnelle;
les éclairs se succédaient sans relâche et éblouis-
saient les regards, les éclats du tonnerre se réper-
cutaient de vallée en vallée, et la pluie, après avoir
humecté la terre de larges gouttes, se déchaîna
comme un torrent. Il fallut chercher un abri sous
un immense châtaignier dont les larges branches
fournirent quelque protection contre l'averse,
quand le feuillage fut complètement saturé d'eau.
Léonie concentra toute son attention sur l'enfant
qu'elle cherchait à défendre contre les atteintes de
l'orage. M. de Sainte-Apoline voulut lui épargner
la fatigue de le porter; mais à peine eut-il fait cette
proposition, que Léopold, par un mouvement de
répulsion, se rejeta sur sa sœur.

— Cet enfant, dit le gentilhomme avec dépit, a
le mérite de ne pas dissimuler ses sentiments;
serais-je assez malheureux, mademoiselle, pour
que vous les lui ayez incuqués ?

— Pourquoi l'aurais-je fait ? répondit-elle évasi-
vement.

— Que sais-je ? les meilleures intentions sont
souvent mal interprétées, et je crains bien qu'on ne
m'ait desservi auprès de vous.

— Qui donc soupçonneriez-vous d'avoir cherché
à m'influencer dans ce sens ?

Il aurait voulu une réponse plus explicite et
fixait sur elle des regards qu'elle soutint sans em-
barras.

— Cette femme, peut-être. Elle m'a, je suppose,
attribué bien à tort une part dans son expulsion de
Mondable.

— Elle n'a pas prononcé votre nom.

Il parut respirer plus à l'aise.

— C'est sans doute, ajouta-t-il, de votre belle-
mère qu'elle a tenu à vous parler ?

Léonie ne répondit pas; elle avait trop de fierté
pour subir un interrogatoire; puis elle n'était pas
fâchée d'encourager ses suppositions pour le provo-
quer à parler, sans paraître l'y inviter.

— Cette femme est un témoin suspect, reprit-il;
elle a eu le tort de prendre le parti de votre belle-
mère contre votre père.

— Elle n'a accusé ni mon père ni celle à qui il
avait donné son nom; je ne l'aurais pas souffert;
il ne m'appartient pas de les juger et de les blâ-
mer; je n'ai que le droit de déplorer les maux qui
ont attristé la demeure de ma famille.

— Prenez garde, mademoiselle, et réfléchissez
que vous ne pouvez amnistier l'un sans condamner
l'autre.

— Que voulez-vous dire, monsieur ?

— Que celle qu'il avait prise pour femme n'a

pas su comprendre l'honneur qu'il lui faisait; qu'au
lieu d'apporter la paix et le bonheur au foyer de
son mari, elle y a apporté les exigences d'un ca-
ractère irritable et dominateur; que la jalousie et
tous les défauts qui, à la longue, triomphent des af-
fections les plus solides, ont substitué aux joies de
l'intimité les tribulations d'un enfer anticipé. Ne
vous êtes-vous jamais demandé par quelles épreuves
avait passé votre père avant de subir la cruelle
nécessité de mettre les murs d'une maison d'aliénés
entre lui et celle dont la raison était irréparable-
ment perdue ? Ne vous êtes-vous pas demandé par
quelles phases avait passé cette union lamentable ?
L'idée ne vous est pas venue que la jeune femme
introduite dans le manoir de Mondable avait vu en
vous une rivale de l'enfant qui devait partager
avec vous l'héritage de votre père ?

La loyauté de Léonie se révoltait contre ces insi-
nuations émises par un homme qu'elle détestait,
et, si la prudence ne l'avait pas arrêtée, elle l'au-
rait repoussée avec indignation; elle se borna à
répondre :

— Si je m'étais adressé ces questions, je me
serais bien gardée de faire les réponses que vous
semblez me suggérer, j'aurais trouvé peu généreux
d'accuser celle qui ne peut se défendre.

Il se mordit les lèvres, mais ne se déconcerta
pas :

— Vous avez raison, mademoiselle, lui dit-il, et



non autorisés qui se promènent encore en costume de leur ordre soient signalés à la police.

Les préfets expulseurs des congrégations vont être récompensés de leur beau zèle par la décoration de la Légion-d'Honneur. Le travail est en voie de préparation.

On affirme qu'un groupe de députés appartenant au centre gauche se propose de déposer un projet de modification au règlement de la Chambre.

On lit dans le *Gaulois*:

« Un incident grave s'est produit à l'audience du tribunal de Toulouse, dans le procès intenté au vaillant *Triboulet*.

» M. Ebelot, défenseur de M. Constans, a lu une lettre, d'un caractère absolument privé, adressée par M. Poirier, rédacteur en chef de la *Souveraineté du Peuple*, à son correspondant de Barcelone. M. Poirier a écrit à M. Constans pour le mettre en demeure de déclarer comment cette lettre est tombée entre les mains de l'avocat Ebelot. »

Il faut que M. Constans réponde; il faut qu'il dise comment il s'est procuré cette lettre; il faut, enfin, qu'on sache si, sous la République, le cabinet noir fonctionne et si le secret des correspondances est à la merci des fantaisies ou des besoins de nos gouvernants.

M. Gambetta est plein de sollicitude pour sa famille. Il vient d'obtenir, pour son cousin-germain Domenico Gambetta, marchand épicer à Gènes, grâce à l'appui de M. le marquis de Nouilles, ambassadeur à Rome, l'emploi lucratif de directeur de la Compagnie de navigation *le Transport*.

On sait que le général Billot a eu la gloire de faire capituler vingt Prémontrés, après quatre jours d'un siège conduit selon les règles de l'art. C'est la première victoire que la République a l'honneur d'inscrire sur son drapeau depuis les événements de 1874. Et elle a lieu d'être fière d'une si brillante revanche, pour laquelle elle a mis en campagne l'officier qu'elle représentait comme l'espoir de la France!

Il y a deux mois, dit M. Louis Teste, que les grandes puissances de l'Europe ont envoyé soixante navires commandés par cinq amiraux, pour réduire Dulcigno, petite ville non moins bien perchée que l'abbaye de Frigolet, mais qui compte quelques centaines d'âmes de plus. Dulcigno tient toujours.

Le général Boum II, dit Billot, a le droit de regarder avec hauteur cet impuissant appareil. En quatre jours, il est venu à bout de vingt moines. D'où cette conséquence logique que le général Boum II, dit Billot, est le plus grand stratège de l'Europe.

Nous pensons donc que nul ne fera objec-

tion à ce que le premier bâton de maréchal décerné par la République soit attribué au général Boum II, dit Billot, avec le titre glorieux de *Duc de Frigolet*.

L'Union nationale, de Montpellier, a reçu de Béziers cette information :

« Le colonel du 17<sup>e</sup> de ligne vient d'ingérer quinze jours de salle de police à un caporal qui n'a pas fait rendre à son escouade, passant dans la rue Française, les honneurs au Saint-Sacrement. »

M. le colonel du 17<sup>e</sup> de ligne prétend faire respecter Dieu et la discipline: c'en est assez pour que certaines feuilles républicaines le signalent à la colère de M. le général Farre.

Nous avons annoncé que les RR. PP. Oblats expulsés d'Autun avaient été chercher en Irlande l'asile que la France, leur patrie, leur refusait. Nous apprenons que plusieurs de ces religieux sont arrivés mardi soir à Dublin.

Un comité s'était formé pour les recevoir. Une foule de 4,000 personnes leur a fait un accueil enthousiaste et les a accompagnés avec des flambeaux jusqu'au monastère situé près Dublin.

Le supérieur des Oblats, qui était arrivé depuis quelques jours, a remercié la foule de son sympathique accueil et a témoigné aux Irlandais sa reconnaissance pour leur hospitalité.

M. Constans croit-il qu'il importait beaucoup à la gloire de la France de lui attirer de semblables camoufflets de la part de l'étranger?

Le *Mémorial de l'Allier* ouvre une souscription pour l'achat de deux portes en fer système Fichet, indérochetables, destinées à remplacer les portes brisées de Sept-Fons et à perpétuer ainsi le souvenir de l'attentat.

Ces portes seront faites par des serruriers de Moulins — non crocheteurs. Les noms des souscripteurs seront enfermés dans l'épaisseur des portes.

Les plus minimes offrandes sont recueillies.

Les fonds sont reçus dans les bureaux de tous les journaux conservateurs de l'Allier.

Nous ne pensons pas être obligés de revenir sur l'expulsion des couvents ni rencontrer de nouveaux faits d'iniquité.

Il faut pourtant signaler ce qui se passe à Belley (Ain), où une sorte de séquestration a été organisée contre les deux ou trois Pères Maristes laissés au couvent en qualité de gardiens.

Des sentinelles montent la garde à la porte. Les lettres adressées aux Pères sont saisies. Les Pères expulsés n'ont pu faire sortir du couvent leur linge ni leurs bagages. Les avocats des Pères ne peuvent pénétrer près de leurs clients, traités plus sévèrement que des prisonniers au secret. En-

fin, le médecin n'a pu visiter un Père malade qu'avec une permission spéciale, et après avoir fait constater le refus des sentinelles de le laisser entrer.

Tout cela est monstrueux, d'autant que nulle part ailleurs de pareilles mesures n'ont été prises contre les religieux, et qu'elles sont inexplicables. Aucune loi ne peut justifier un tel abus de l'autorité administrative.

D'où peuvent venir de tels ordres? Nous posons la question au gouvernement.

Est-ce du ministre? Mais alors pourquoi ces mesures ne sont-elles appliquées qu'à Belley?

Est-ce du préfet de l'Ain? Mais alors pourquoi encore cette exception pour Belley, quand, dans le même département, les Trappistes du Plantay ne sont pas soumis à la même séquestration?

Il y a donc bien là une espèce particulière de persécution qu'on ne peut s'expliquer et qui dépasse tout ce que l'on a vu jusqu'ici. Nous n'espérons pas que le gouvernement intervienne contre ses agents qui abusent ainsi de leurs pouvoirs, nous n'attendons rien de lui. Mais nous publions ces faits pour les signaler à l'indignation des honnêtes gens, et pour compléter le dossier des infamies commises depuis cinq mois contre tous ceux qui portent un habit religieux.

## Etranger.

Nous retrouvons aujourd'hui la question de Dulcigno et du conflit monténégrin au point où elle en était il y a trois semaines, sans aucun changement.

La Porte télégraphie toujours qu'elle est prête à céder la ville: M. Gladstone s'y est trompé, ou a eu l'air de s'y tromper.

Dervisch-Pacha menace toujours les Albanais d'employer la force pour les réduire à l'obéissance.

Les Albanais répondent invariablement qu'ils ne céderont rien du tout, et qu'ils se moquent des menaces.

Voilà la situation depuis deux ou trois mois, et rien ne fait prévoir qu'elle changera.

Les Albanais ont si bien pris leurs mesures qu'ils sont les maîtres. Dulcigno est approvisionné pour un an; le bataillon turc qui l'occupe y est gardé prisonnier et désarmé; Dervisch-Pacha, pour se faire obéir, devrait donc faire le siège de la ville, ce dont il n'a nulle envie.

Pendant ce temps-là, les flottes européennes sont toujours au mouillage de Cattaro, restant en panne devant ces résistances invincibles; leur rôle ridicule menace de se prolonger longtemps.

## REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 14 novembre 1880.

Nous avons assisté depuis huit jours au début d'un mouvement de hausse qui semblait devoir prendre d'assez larges proportions. Il semblait que tous les incidents relatifs à la politique intérieure fussent escomptés et l'attitude des marchés étran-

gers prouve qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper des affaires extérieures; dans ces conditions, notre 5 0/0, allégé par le détachement d'un coupon semestriel, avait retrouvé toute son élasticité; on fait le coupon à 120.75 et 120.85.

Malheureusement, la publication du dernier bilan de la Banque de France, en constatant une nouvelle sortie de 13 millions d'or, a ravivé les craintes causées par la situation monétaire. En même temps, l'escompte est un peu plus tendu à Londres et les Consolidés anglais n'ont pas pu se maintenir au pair.

Notre 5 0/0 est donc retombé à 119.10. L'Italien, le Florin d'Autriche et le Florin Hongrois ont suivi le même mouvement. Le Russe 5 0/0 1877 n'est plus qu'à 95.20.

L'attitude de nos valeurs de crédit est déterminée par des considérations propres à chacune d'elles. Ainsi, la Banque d'escompte est très-ferme à 820. A ce cours, le titre ressort net à 445 fr. En admettant un dividende seulement égal à celui du dernier exercice, c'est un placement à plus de 6 1/2 pour cent.

A propos de cette valeur, notons l'excellente tenue de tous les titres appartenant au groupe de la Foncière: Foncière-Incendie et Vie, Foncière austro-hongroise, Fondaria-Incendie et Vie, Foncière-Transports. Il y a là un faisceau de valeurs qu'on doit mettre en portefeuille et qui donneront ensemble, avec un revenu élevé, de larges plus-values. Pendant la semaine, la Foncière-Transports a été très-recherchée de 630 à 650.

La Banque hypothécaire est à 620. La Société rembourse immédiatement les obligations 3 0/0 dont les numéros sont sortis au tirage de mercredi dernier, le 10 novembre. C'est une mesure très-libérale, dont nous ne saurions trop féliciter la Banque.

La Société générale française de Crédit se négocie de 710 à 715. Le coupon d'acompte de 45 fr. mis en paiement depuis le 30 octobre n'a été détaché que le samedi 6, à la cote officielle. Les cours sont donc au niveau des meilleurs qui aient été faits antérieurement. Le titre constitue un placement très-solide à plus de 10 0/0.

Il y a d'excellents achats sur les actions de la Banque de dépôts et d'amortissement de 550 à 555. Cette affaire trouve dans la situation commerciale actuelle et dans l'extension continue de nos échanges de puissants éléments de travail et de profit. On annonce que la Caisse mutuelle des reports va porter son capital de 5 à 20 millions. Cette mesure est recommandée par l'importance qu'ont prise rapidement les opérations spéciales.

Le Crédit lyonnais est plus lourd à 965. Il ne faut pas oublier qu'on est parti de 985 pour descendre graduellement à ce niveau. Les capitaux immobilisés prennent dans cette Banque des proportions énormes. Comme, d'autre part, le Crédit lyonnais doit à ses déposants près de 300 millions, il en résulte qu'une opération de placement très-sûre pour une Compagnie d'assurance, par exemple, devient un véritable risque pour une Société de dépôts. Ces réflexions conduisent les capitalistes à s'éloigner un peu de cette valeur. Telle est, en peu de mots, l'origine de la baisse.

Le Crédit mobilier français est un peu plus faible à 642.50, après 647.50. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol, poussée précipitamment à 645, rétrograde à 630 et même à 627.80. Il faut réaliser pour éviter une baisse nouvelle. La Banque parisienne donne lieu à des ventes suivies.

On est à 1,135 et 1,140 sur la Banque de Paris. Nous retrouvons à 1,335, après 1,350, le Crédit foncier. Les acheteurs ont subi sur ce titre des reports très-onéreux à la dernière liquidation. On craint pour la liquidation prochaine un égal resserrement du crédit.

## Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 14 novembre 1880.

Versements de 69 déposants (12 nouveaux), 9,738 fr. 33 c.  
Remboursements, 11,690 fr. 41 c.

mon dévouement m'a entraîné au-delà des bornes que j'aurais dû m'imposer. J'aurais mieux fait de vous parler seulement de la tendresse infinie dont votre père est animé pour vous et dont il a bien voulu me faire le confident. Que de fois ne m'a-t-il pas fait part de sa tristesse à la pensée de la faible fortune qu'il devait vous laisser? Il sentait et je sentais comme lui que la nature, en vous dotant de toutes les perfections, vous réservait pour une existence opulente et entourée de toutes les splendeurs du luxe, qu'il était choquant de vous voir végéter dans une condition médiocre. Je savais déjà ce que vous valiez, j'ai su mieux encore vous apprécier quand je vous ai connue. Je lui ai dit: Vous avez raison, il faut qu'elle soit riche et qu'elle puisse éclipser par sa fortune aussi bien que par sa beauté toutes les femmes dont on parle à vingt lieues de la ronde. Mais pour cela il est nécessaire que vous rompiez avec les préjugés qui rattachent l'aristocratie aux traditions d'un passé mort sans retour; entrez dans le courant des idées modernes, lancez-vous dans les affaires. Votre nom sera pour vous un levier puissant, on vous accueillera avec enthousiasme, et il n'est aucune espérance qui soit au-dessus de votre légitime ambition. Il a suivi mes conseils, et, encouragé par la brillante perspective qui s'ouvre devant sa fille chérie, il est sur le point de voir le succès couronner ses efforts.

Léonie l'écoutait sans l'interrompre; elle n'était

pas séduite, mais il ne lui était pas désagréable de l'entendre. Son sourire énigmatique lui fit croire qu'elle était éblouie.

Il continua:

— Mademoiselle, ce dévouement que j'ai été si heureux de vous consacrer, j'aurais tort de vous dire qu'il est absolument désintéressé. A mesure que je vous connaissais davantage, un rêve ambitieux est entré dans mon cœur, et je me suis dit qu'un jour vous sauriez rendre justice aux sentiments qui m'animent, et que, parmi tous ceux qui solliciteraient le bonheur d'associer leur destinée à la vôtre, vous daigneriez peut-être arrêter votre choix sur celui qui, à défaut d'autre mérite, a du moins celui d'être votre ami le plus sincère et le plus dévoué.

Il s'arrêta et fixa sur elle des regards anxieux; elle, les yeux baissés, réfléchissait à la réponse qu'elle devait faire, non qu'elle fût charmée de l'offre qu'il lui adressait, flattée de ses éloges. L'idée seule de devenir la femme d'un homme qui lui inspirait une insurmontable répulsion l'indignait, mais elle cherchait une formule qui, sans être trop blessante, lui fit entendre qu'il devait renoncer à ses projets.

Au moment où elle levait la tête pour parler, elle vit devant elle un cavalier qui, trempé de pluie, suivait le sentier qui conduisait à la chaumière de la vieille Rosalie. Elle reconnut la douce et

intelligente figure de Parthenay.

En ce moment, son cheval avançait difficilement au milieu des mares d'eau bourbeuse qui laissaient à peine une place où passer le pied. Il regardait la jeune fille, et sa physionomie exprimait la tristesse et la commisération, il s'arrêta un instant et parut hésiter, puis la salua respectueusement et, d'un coup d'éperon, enleva son cheval qui disparut bientôt derrière les arbres.

— Vous connaissez ce monsieur? dit M. de Sainte-Apoline d'une voix qui trahissait l'irritation.

— Sa famille était autrefois amie de la mienne et nous nous voyions beaucoup.

— Aujourd'hui, il est dans les rangs des adversaires, des ennemis de votre père.

— Ce n'est pas une raison parce qu'il a conservé les idées et les opinions dans lesquelles il a été élevé pour que j'oublie le passé et cesse de l'estimer.

— Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, et les distinctions que vous faites sont peut-être un peu subtiles.

— Ah! monsieur, ne tentez pas de me convaincre, je n'ai aucun goût pour l'argumentation; le temps s'éclaircit, nous ferions bien de nous remettre en route.

Au ton dont elle prononça ces paroles, M. de Sainte-Apoline comprit qu'il n'y avait pas lieu d'insister et ne jugea pas opportun de rappeler à

la jeune fille la question à laquelle elle n'avait pas répondu.

Ils ne tardèrent pas à rejoindre la voiture, mais Léonie refusa d'y monter et d'y faire monter Léopold.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

## Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES (5<sup>e</sup> ANNÉE)  
M. SAINT-OMER, directeur-administrateur.

Mercredi 17 novembre 1880.

Représentation extraordinaire donnée par les Artistes de Paris, par autorisation des Auteurs du grand succès du théâtre du Vaudeville.

## LES GRANDS ENFANTS

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Edmond Gondinet et P. de Margallier.

## LE HOMARD

Comédie en 1 acte, de M. Edmond Gondinet.

Bureaux, 7 h. 1/4; rideau, 7 h. 3/4.

A 9 heures, les Grands Enfants.



# Chronique Locale et de l'Ouest.

## Saumur.

Un vol des plus audacieux a été commis, la nuit dernière, au préjudice de M<sup>me</sup> veuve Gagnier, débitante de tabac, rue de la Ton-

Le voleur, au moyen d'un petit ciseau bien tranchant, a pratiqué une ouverture au-dessus de la fenêtre du rez-de-chaussée donnant sur la rue de la Cocasserie; ensuite, faisant jouer le balancier, le contre-vent est ouvert. Casser un carreau de vitre et faire tomber l'espagnolette de la fenêtre devient chose facile: c'est ainsi qu'il s'est introduit dans le petit salon.

Comme au café de la Paix, le voleur a allumé une bougie, croché les tiroirs du meuble, desquels il a enlevé 90 fr. environ, la plupart en monnaie de billon. Il avait disposé un petit verre pour prendre la goutte, mais il a renoncé à son projet. Il est contenté de s'emparer d'un morceau de tabac en carotte. Les propriétaires, couchant au premier, n'ont rien entendu.

Les influences de la dernière heure ont obligé le ministre de l'intérieur à apporter de nouvelles modifications au mouvement préfectoral, qui paraîtra sans doute aujourd'hui au Journal officiel.

M. Jabouille n'est point nommé à la préfecture d'Angers; il est envoyé dans l'Oise.

Le département de Maine-et-Loire continue M. Assiot.

Dans le mouvement, plusieurs sous-préfets sont appelés à des préfectures; il n'est pas question de M. Demangeat: il paraît qu'il n'a pas encore droit à l'avancement. Il est certain que notre arrondissement ne devient point républicain, et plus M. Demangeat restera parmi nous, plus nos populations s'éloigneront du régime que soutient avec une ardeur trop peu mesurée notre intrépide sous-préfet.

Les engagés conditionnels du département de Maine-et-Loire ont été appelés à choisir le corps pour lequel ils contractent l'engagement d'un an. Les régiments désignés à cet effet, sont: pour l'infanterie, le 52<sup>e</sup> et le 66<sup>e</sup>, à Tours; pour la cavalerie, le 2<sup>e</sup> chasseurs et 3<sup>e</sup> (?) dragons, à Tours; le 12<sup>e</sup> d'artillerie, à Vincennes.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Décidément, la Fille du Tambour-Major est un succès sans précédent. Hier soir, à la troisième représentation, notre salle de spectacle était encore trop petite pour contenir la foule des amateurs. M. Boulanger se verra donc forcé de nous donner une quatrième fois l'opérette en vogue.

Demain mercredi, la troupe parisienne de M. Saint-Omer jouera sur notre scène les Grands Enfants, nouveauté du théâtre du Vaudeville, un des principaux succès de la saison. Des noms avantageusement connus figurent dans la liste des interprètes.

## ANGERS.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

M. Blavier, président du Grand-Cercle du Boulevard que le préfet Assiot vient de dissoudre, en s'appuyant sur des considérants mensongers, avait invité, par lettres individuelles, ses anciens coassociés à une réunion privée dans la salle des Concerts du Cercle, mise à sa disposition par la commission administrative pour la soirée du samedi 43 novembre.

Un serviteur se tenait à l'heure fixée pour la réunion à la porte extérieure du Cercle, rue Saint-Julien. Il n'admettait à pénétrer que les personnes portant la carte d'invitation personnelle.

Tout à coup un monsieur se présente dans une lettre et veut forcer la porte, malgré les observations du contrôleur qui ne le reconnaissait nullement pour un membre du Cercle et exigeait, d'ailleurs, suivant une consigne sévère, la production de la carte d'invitation.

Ce monsieur se dit commissaire de police, envoyé par le préfet, puis il tire de sa poche un morceau d'étoffe qu'il dit être une écharpe, et, après avoir de vive force enlevé des mains du contrôleur un certain nombre

de lettres d'invitation, remises déjà par les premières personnes entrées, il pénètre dans l'intérieur du Cercle, malgré les protestations du contrôleur.

Mais l'un des invités, attiré par le bruit de cette altercation, arrive, reconnaît cet intrus pour le commissaire de police Pohu et lui demande ce qu'il vient faire.

« Je veux aller trouver M. Blavier.

« Vous ne pénétrerez pas plus loin, » lui répond nettement et courageusement son interlocuteur. « Vous n'êtes pas ici chez les Capucins, et je vais faire prévenir M. Blavier. »

M. Blavier survient. — M. Pohu lui déclara qu'il venait de la part du préfet, lequel ne considérait pas la réunion comme régulière. Il voulait sans doute la dissoudre comme une simple communauté par acte administratif. — C'est si commode!

M. Blavier invita le commissaire à sortir, sans autre explication que d'aller engager M. le préfet à venir opérer lui-même, s'il l'osait. — M. Assiot n'est pas venu, et il a bien fait. »

## SEGRÉ.

La Conférence faite à Segré le dimanche 7 novembre, par M. Hervé-Bazin, sur le Socialisme contemporain, a parfaitement réussi.

L'auteur a montré à l'assemblée les doctrines des socialistes sur Dieu, la religion, le clergé, l'enseignement, la magistrature, l'armée, etc., et a prouvé que le gouvernement républicain agit sur tous ces points de concert avec eux. Cette démonstration, et les conclusions que M. Hervé-Bazin en a tirées, ont été accueillies par les applaudissements répétés de l'auditoire.

(Journal de Maine-et-Loire.)

## POITIERS.

Le mardi 7 décembre, il sera procédé, à la préfecture de Poitiers, à l'adjudication de l'exécution des plans cotés du canal de la Garonne à la Loire (parties comprises entre Saint-Macoux et Candès), sur une longueur de 170,000 mètres.

La dépense de l'entreprise est évaluée, en y comprenant une somme à valoir, à 230,000 francs.

## RENNES.

M. Bélin, avocat-général à la Cour d'appel de Rennes, a donné sa démission le mercredi 10 novembre, pour se dégager de toute solidarité, même indirecte, dans l'application des décrets.

M. Bélin avait fait, avec les mobiles de la Sarthe, la campagne de 1870. L'honorable magistrat a occupé avec distinction les positions de chef des parquets du Mans et d'Angers. A Rennes, il jouissait au Palais d'une grande considération et il la méritait autant par son talent que par la dignité de son caractère.

## LE MANS.

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe:

« On se demande d'où venaient les maîtres et ouvriers de l'effraction qui ont opéré au Mans et à Solesmes. C'étaient tout simplement des employés de la préfecture de police de Paris. Ils ont été installés à l'hôtel du Petit Louvre, place du Gué-de-Maulny. Nous croyons savoir d'ailleurs que, contrairement aux règlements, leurs noms, professions et domiciles ordinaires n'ont pas été inscrits sur le livre de police de l'hôtel. »

Toujours rien du côté de la Meilleraie. Prolonge-t-on l'agonie des Trappistes? Ou bien s'est-on résigné à les laisser vivre?

On dit qu'à la Meilleraie il existe un certain nombre de religieux anglais, et qu'on ne veut pas se brouiller avec l'Angleterre.

A la bonne heure!

Mais il sera établi qu'en France, les Français sont traités plus durement que les étrangers.

Ah! le joli gouvernement que le gouvernement républicain.

## LA ROCHE-SUR-YON.

Les exécuteurs des basses-œuvres de M. Constans n'ont pas facilement trouvé, à La Roche-sur-Yon, des gens capables de les seconder dans leur odieuse entreprise.

Le Publiqueur nous apprend que la difficulté de se procurer le personnel nécessaire les a obligés à retarder leur besogne, et que

la veille même du jour où ils démoulaient les portes des PP. Passionnistes, ils n'avaient pas encore trouvé, à neuf heures du soir, de charpentier qui voulût accepter la responsabilité d'un tel acte. A ce moment, en effet, M. Cornardeau, charpentier à La Roche-sur-Yon, était au bureau du commissaire de police, qui l'avait envoyé chercher par un agent pour lui proposer d'accomplir la triste besogne que l'on sait.

Indigné qu'on eût osé le déranger pour lui faire de semblables propositions, M. Cornardeau demanda au commissaire pour qui il le prenait.

« Si tout le monde en disait autant que vous, lui dit M. de Valmalète, il faudrait donc laisser les religieux tranquilles? »

« Arrangez-vous comme bon vous semblera, répondit M. Cornardeau, mais quant à moi, les Pères Passionnistes ne me gênent pas du tout. »

Le charpentier dont nous parlons n'est pas le seul ouvrier qui ait refusé de prendre part à l'effraction de la porte des Pères Passionnistes; nous savons que des réponses analogues à la sienne ont été faites par d'autres ouvriers de la ville appartenant à différents corps d'état.

Nous félicitons cordialement ces hommes honorables. Ils ont tenu à montrer que s'il y a des fonctionnaires assez malheureux pour préférer leur place à leur conscience, il se trouve aussi des ouvriers dont le cœur et les sentiments sont trop haut placés pour s'associer à une besogne honteuse et laisser à leurs enfants un nom déshonoré.

Dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons, nul n'ignore aujourd'hui que le Goudron est un médicament précieux et efficace.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées, du malade ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le Goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le Goudron d'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de Goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Le Goudron est une substance très-complexe et dont la composition varie considérablement, selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du Goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés Goudron ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses Capsules de Goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège, le seul qui ne soit pas caustique et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (5)

## CONSEILS ET RECETTES.

Longueur du mètre. — A la campagne, il peut arriver qu'on ait une mesure à prendre et qu'on ne trouve pas de mètre sous la main. Rappelez-vous que la pièce de cinq centimes (sou) en bronze, a vingt-cinq millimètres de diamètre; donc, en alignant quatre pièces, vous aurez un décimètre, et quarante pièces donneront exactement la longueur du mètre étalon.

Topique contre le furoncle. — Teinture de fleurs d'arnica, 8 grammes; acide tanique, 5 gr.; gomme d'acacia pulvérisé, 4 gr.

Faites dissoudre. On plonge dans ce mélange un pinceau ou les barbes d'une plume, et on badigeonne le furoncle. On répète l'opération de manière à recouvrir la région douloureuse d'une couche épaisse et solide.

## Nouvelles à la main.

M<sup>me</sup> de P..., jeune et jolie veuve, est en train de choisir des chemises de nuit chez sa lingère. Au-

cune garniture ne lui paraît assez riche.

Une vieille dame, qui l'accompagne, lui dit d'un ton impatienté:

« Je ne conçois pas que, pour de simples chemises de nuit, tu te montres si difficile! »

« Mais, ma tante, en cas d'incendie... »

Le loup et l'agneau:

« Que fais-tu là? »

« Vous le voyez, je bois à la source commune. »

« Tu n'en as pas le droit; tu appartiens à une société non autorisée. »

C'était au dernier dîner de Victor Hugo. Un jeune poète, invité pour la première fois, s'étonne, au dessert, de ne pas voir servir de fromage.

Ces poètes!...

Il en fait tout bas l'observation à son voisin, qui lui répond sur le même ton:

« Jamais de fromage ici... à cause des vers! »

Si ces dames de la halle s'en mêlent...

Un amateur examine une perdrix, qu'il remet en place après l'avoir sentie.

« Je la trouve avancée, dit-il. »

« Mais, monsieur, fait la marchande, puisque c'est une perdrix rouge! »

## Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dacheres. — Théâtres, par Damon. — La question de Dulcigno, par X. Dacheres. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie, par H. Rivière (suite). — Les femmes de Boulogne, par R. Bryon. — La Jolie Veuve, par Charles Ross, traduit de l'anglais par Amy Davy (suite). — Le Pétré. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Lecture du drame la Moabite, chez M<sup>me</sup> Edmond Adam. — Théâtre de la Renaissance; Belle Lurette, opéra-comique en trois actes, de MM. E. Blum, E. Blau et R. Toché; musique de Jacques Offenbach. — Salon de 1880: Une femme le matin, tableau de M. J.-R. Goubie. — Femmes de Boulogne attendant le retour des pêcheurs, dessin de M. L. Smythe. — La question de Dulcigno: colonne d'Albanais traversant la Boyana devant Scutari, Quartier général de Beso-Petrovitch, commandant les forces monténégrines. Riza pacha, commandant les troupes turques dans le district de Dulcigno. — Le Pétré, oiseau des tempêtes. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

## Marché de Saumur du 13 novembre.

Blé semence (l <sup>h</sup> )	23 29	Huile de noix.	50 110
Blé nouv. (l <sup>h</sup> )	—	Huile chene.	50 —
Froment (l <sup>h</sup> ) 77	91	Graine tréfle	50 —
Halle, moy <sup>e</sup> .	74 20 40	— luzerne	50 —
Seigle	14 93	Foin (dr. c.)	780 90
Orge	65 11 58	Luzerne	780 85
Avoine h. bar.	50 10 25	Paille	780 50
Fèves	75 15 75	Amandes	50 —
Pois blancs	80 82	Cire jaune.	50 190
— rouges	80 26	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	45
Chenevis	50 17	— 2 <sup>e</sup>	40
Farine, culas.	157 59	— 3 <sup>e</sup>	38

## COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880.	1 <sup>re</sup> qualité 225 à 250
Id. 1880.	2 <sup>e</sup> id. 150 à
Ordin., envir. de Saumur 1880.	1 <sup>re</sup> id. 115 à
Id. 1880.	2 <sup>e</sup> id. 105 à
Saint-Léger et environs 1880.	1 <sup>re</sup> id. 120 à
Id. 1880.	2 <sup>e</sup> id. 110 à
Le Puy-N.-D. et environs 1880.	1 <sup>re</sup> id. 100 à
Id. 1880.	2 <sup>e</sup> id. 95 à
La Vienne, 1880.	1 <sup>re</sup> id. 90 à

ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1880.	1 <sup>re</sup> id. 150 à
Id. 1880.	2 <sup>e</sup> id. 140 à
Champigny, 1880.	1 <sup>re</sup> qualité 160 à
Id. 1880.	2 <sup>e</sup> id. 150 à
Id. 1880.	3 <sup>e</sup> id. 140 à
Id. 1880.	4 <sup>e</sup> id. 130 à
Varrains, 1880.	1 <sup>re</sup> id. 150 à
Varrains, 1880.	2 <sup>e</sup> id. 140 à
Bourguell, 1880.	1 <sup>re</sup> qualité 160 à
Id. 1880.	2 <sup>e</sup> id. 150 à
Id. 1880.	3 <sup>e</sup> id. 140 à
Id. 1880.	4 <sup>e</sup> id. 130 à
Restigné 1880.	1 <sup>re</sup> id. 150 à
Id. 1880.	2 <sup>e</sup> id. 140 à
Chinon, 1880.	1 <sup>re</sup> id. 150 à
Id. 1880.	2 <sup>e</sup> id. 140 à
Id. 1880.	3 <sup>e</sup> id. 130 à
Id. 1880.	4 <sup>e</sup> id. 120 à

## PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hô-



pital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalésière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalésière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalésière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalésière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur

les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — Deudé, professeur de chimie.

N° 68,580. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalésière.

Cure N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Épuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi à LA REVALÉSIÈRE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALÉSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

### CHEMINS DE FER DE L'ETAT

#### Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
9 15 —			
11 25 —	7 40 soir.		11 h. 55 matin.
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —		9 10 soir.

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.		
8 35 —	5 17 soir.		9 h. 53 matin.
12 18 soir.	3 50 —		4 30 soir.
6 45 —	10 47 —		11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 1/2 %	85 40	»	»	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	590	»	»
3 1/2 % amortissable	87 05	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	5	10	Canal de Suez	1290	»	»
4 1/2 %	113 75	»	»	Obligations foncières 1877	360	»	»	Société autrichienne	605	3	75
5 %	118 95	05	»	Obligations communales 1879	472	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	516	1	»	Obligat. foncières 1879 3 1/2 %	465	»	»	Est	393	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	519	1	50	Sec. de Crédit ind. et comm.	750	7	50	Midi	392	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	»	Crédit mobilier	642	50	»	Nord	397	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	790	»	»	Orléans	392	50	»
— 1865, 4 1/2 %	518	»	»	Est	751	25	»	Ouest	391	25	»
— 1869, 3 1/2 %	398	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1460	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	391	75	»
— 1871, 3 1/2 %	397	»	»	Midi	1601	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	385	»	»
— 1875, 4 1/2 %	508	75	»	Nord	1075	»	»	Paris-Bourbonnais	391	»	»
— 1876, 4 1/2 %	508	»	»	Orléans	1243	75	8	Canal de Suez	575	»	»
Banque de France	3597	50	»	Ouest	815	1	25				
Comptoir d'escompte	973	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1342	50	»				

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — — — soir,	
3 — 32 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — —	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAURBAU, notaire à Doué.

**A CÉDER**  
A L'AMIABLE  
LA CLIENTÈLE ET L'OUTILLAGE  
D'UN ATELIER

**MARÉCHAL-FORGERON**  
Situé à Doué, rue de Cholet.  
S'adresser, pour traiter, à M. Masson, géomètre à Doué, et audit notaire. (707)

**A VENDRE**  
APRÈS DÉCÈS,  
UNE CHARGE D'HUISSIER  
S'adresser, pour traiter directement, à M<sup>e</sup> veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres). (676)

**VENTE**  
DE  
COUPE DE BOIS TAILLIS

Le **Dimanche 28 novembre 1880, à midi**, en l'étude de M<sup>e</sup> BARRION, notaire à Bressuire, il sera procédé à la vente, en un seul lot, de la coupe de bois taillis de Bretignolles, sis commune de ce nom, canton de Cerizay (Deux-Sèvres). Ces bois, essences chêne et châtaignier, contiennent 24 hectares et ont de 35 à 40 ans d'âge.  
S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (701)

**A CÉDER DE SUITE**  
POUR CAUSE DE DÉCÈS,  
TRÈS-BON MAGASIN DE ROUENNERIE  
**MERCERIE, ÉPICERIE**  
Situé à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), place de l'Eglise.  
Grandes facilités de paiement.  
S'adresser à M. Vincent JOULAIN, à Chouzé-sur-Loire. (694)

**ON DEMANDE UN JEUNE HOMME**  
sachant lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

**VINS DE L'HÉRAULT**  
Maison LÉOPOLD ROUDIER, propriétaire à Lignan, près Béziers.  
Dans les localités dépourvues d'agent, s'adresser directement à la Maison. (609)

### A VENDRE

UNE JUMENT BAIE  
S'adresser aux demoiselles PEPIN.

### A VENDRE

UN BON CHIEN COURANT  
Agé de trois ans.  
S'adresser au bureau du journal.

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme, pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE** du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (450)

### AVIS.

Obligations hypothécaires de 300 francs au porteur, rapportant 5 0/0 net d'impôt, valeur de toute sécurité.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur. (670)



**Semouline**  
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT  
PRÉPARÉ PAR LES  
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

COMPAGNIE  
D'ASSURANCES GÉNÉRALES  
Sur la Vie  
Fondée en 1819  
(La plus ancienne des Compagnies françaises).

A Paris, rue Richelieu, 87.

FOND DE GARANTIE  
205 MILLIONS RÉALISÉS.

Opérations en cours au 31 décembre 1879 :

Capitaux assurés Fr. 549.329.676 49  
Rentes constituées. 10.180.174 55

Bénéfices distribués pour la période 1878-1879 aux assurés participants 5.822.902 33

S'adresser, pour prospectus et renseignements, à M. BRIÈRE, agent principal à Saumur. (605)



INCONTINENCE D'URINE  
DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
**LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE**

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**

ET  
**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUOISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

**ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR**

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Troisième Edition.

**LETTRES**

SUR

**LE BEAU EN LITTÉRATURE**

Par M. l'abbé MÉRIT,  
Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.

En vente chez M. DEZÉ.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.